



MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



# PROGRAMME VILLE DURABLE BOMA UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME =UGP=

## APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR UNE MISSION DE  
MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE ET RENFORCEE SUR LES  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES  
EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE BOMA POUR UNE ADAPTATION  
AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<b>N° Avis à manifestation d'intérêt</b>	AMI/VDB/UGP/002/01-2026
<b>Pays</b>	République Démocratique du Congo
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire
<b>Source de financement</b>	AFD : CCD 1159 02 F
<b>Date de publication</b>	20/01/2026
<b>Date de clôture</b>	11/02/2026

---

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

---

**PROGRAMME VILLE DURABLE BOMA****SERVICES DE CONSULTANT****Manifestations d'Intérêt n°002/UGP/VDB/01-2026****1. Contexte**

Le développement urbain durable constitue une priorité de la République Démocratique du Congo, telle qu'inscrite dans le Programme d'actions du Gouvernement 2024–2028, notamment au titre de son Pilier III. Ce cadre stratégique s'inscrit dans un contexte de forte vulnérabilité du pays face aux effets du changement climatique, la République Démocratique du Congo figurant parmi les pays les plus exposés selon l'index ND-GAIN.

Dans ce contexte, l'Agence Française de Développement (AFD) appuie la République Démocratique du Congo à travers le programme multisectoriel de développement durable de la ville de Boma (« Ville Durable ») visant à promouvoir des approches pilotes intégrées de développement urbain durable et résilient, appelées à être répliquées dans d'autres villes du pays. La ville de Boma a été retenue comme site pilote de cette initiative.

Le Programme « Ville durable Boma », financé par l'AFD notamment à travers une composante gérée par l'UGP d'un montant de 40 millions d'euros, a pour finalité d'améliorer la résilience de la ville de Boma et les conditions de vie de ses habitants, en particulier des femmes et des jeunes. Il poursuit trois objectifs principaux :

- (i) l'adaptation du territoire urbain de Boma aux effets du changement climatique ;
- (ii) le renforcement de l'attractivité urbaine et du développement économique local ;
- (iii) l'amélioration de la gouvernance urbaine, notamment à travers la participation citoyenne.

Dans le cadre de l'Objectif 1 du programme, relatif à l'adaptation climatique et à la réduction des vulnérabilités urbaines, il est prévu de mettre en œuvre un ensemble d'actions prioritaires portant notamment sur la gestion des risques d'inondation, en particulier au niveau de la rivière Kalamu, ainsi que sur la réhabilitation d'infrastructures urbaines et de voiries contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité urbaine.

La maîtrise d'ouvrage du Programme Ville durable Boma est assurée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire (MINAT). Cette maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT), placée sous sa tutelle.

L'ANAT est appuyée par une Unité de Gestion du Programme (UGP), disposant d'une autonomie administrative et financière, chargée notamment de la planification, de la mise en œuvre opérationnelle du programme, de la gestion fiduciaire, de la passation des marchés et de la supervision technique des prestataires. L'UGP est basée à Boma. Le programme intervient selon un Cadre de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux (CGES) prévoyant notamment un mécanisme de gestion des plaintes.

Dans ce cadre, la présente procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt est lancée par l'Unité de Gestion du Programme, agissant pour le compte de l'ANAT en tant que maître d'ouvrage délégué, en vue d'identifier des bureaux d'études ou groupements de consultants disposant des compétences requises pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre relatives aux activités des Objectifs 1 et 2 du programme. Les candidats présélectionnés pourront être ultérieurement invités à soumissionner dans le cadre d'une procédure distincte.

## 2. Objet de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'identifier des bureaux d'études ou groupements de consultants qualifiés susceptibles d'être ultérieurement consultés pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre complète, constituée d'un lot unique à tranches (ferme et conditionnelles), portant sur une partie des activités des Objectifs 1 et 2 du Programme Ville durable Boma, relatif à l'adaptation de la ville de Boma aux effets du changement climatique.

À titre indicatif et non exhaustif, les activités concernées par la mission de maîtrise d'œuvre pourront porter sur :

- La réhabilitation de l'école primaire Nsungu 1 (projet 1) ;
- La réhabilitation de l'école primaire Mayanda (projet 2) ;
- La réhabilitation de l'Institut Technique Mbangu Alterne (projet 3) ;
- La réhabilitation de l'Institut Technique Kabondo (projet 4) ;
- La réhabilitation du Centre de Promotion Sociale Kieve Kalamu (projet 5) ;
- La construction/réhabilitation du centre de santé de la commune de Nzadi (projet 6) ;
- La réhabilitation de la maison communale de Kalamu (projet 7)
- L'extension de la maison communale de Kalamu pour le Parquet de Justice (projet 8) ;
- La réhabilitation de la maison communale de Kabondo (projet 9) ;
- La réhabilitation de la Mairie de Boma (projet 10) ;

Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 1 est d'environ 230K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 2 est d'environ 230K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 3 est d'environ 230K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 4 est d'environ 700K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 5 est d'environ 700K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux pour le projet 6 est d'environ 500K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 7 est d'environ 300K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 8 est d'environ 700K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 9 est d'environ 400K Euro. Le montant estimé à ce stade des travaux du projet 10 est d'environ 1M Euro.

La mission de maîtrise d'œuvre pourra comprendre, de manière indicative, les prestations suivantes :

1 mission de base pour la réalisations des études techniques complètes :

- (i) Etudes d'esquisse (ESQ) ;
- (ii) Etudes d'avant-projet sommaire (APS) mettant en avant les mesures ;
- (iii) Etudes d'avant-projet définitif (APD) ;
- (iv) Etudes de projet et plans d'exécution (PRO) ;
- (v) la réalisation d'une étude de marché des entreprises de travaux potentielles ;
- (vi) Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (ACT) dont l'élaboration du DCE (incluant des Plan de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux le cas échéant) et l'assistance au processus de sélection des entreprises;
- (vii) Direction de l'exécution des travaux et gestion projet réception et suivi des garanties : VISA/EXE / DET / AOR /OPC (En particulier, la supervision des travaux (VISA), les études d'exécution (EXE), la direction de l'exécution des travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR) et le suivi des garanties) ;
- (viii) La prise de vues aériennes régulières et leur partage via une plateforme numérique (drive, autre).

Des missions complémentaires pour :

- (i) Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou des Notices d'Impacts aux standards de la Banque Mondiale ;
- (ii) Consultations de l'Agence Congolaise de l'Environnement et obtention de ses validations et certificats ;
- (iii) Rapport préliminaire des modalités de gestion de l'ouvrage ;
- (iv) Appui et assistance apportée au maître d'ouvrage pour la remise du permis de construire ;
- (v) Remise rapport finaux et guides pour les responsables de la gestion et de la maintenance des ouvrages.

L'Unité de gestion du programme Ville durable Boma invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services de Maîtrise d'œuvre Technique décrits ci-dessus.

### 3. Profil et critères

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bureaux d'études          | <input checked="" type="checkbox"/> <del>Consultants individuels</del>                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> <del>ONG</del> | <input checked="" type="checkbox"/> <del>ONG et bureau(x) d'études en Groupement</del> |

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. **Le groupement entre les bureaux d'études internationaux et ceux localement implanté en RDC est vivement encouragé dans le cadre de cet appel.**

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés sont invités à présenter les informations permettant de démontrer qu'ils disposent des qualifications et expériences pour réaliser les présents Services. Chaque candidat pourra soumettre un maximum de 15 références pertinentes, démontrant sa capacité à réaliser des missions similaires à celles définies dans le présent AMI. Ces références seront évaluées sur leur pertinence par rapport aux services à mettre en œuvre, telles que définies dans l'Objet de l'AMI.

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre de commerce ;
- Une attestation de paiement des cotisations sociales ou équivalent ;
- Attestation de paiement des impôts ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire),
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois (03) derniers exercices disponibles en fonction de la date de la création de l'entreprise ou du début

d'activité de l'opérateur économique (dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles). Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au cours des trois (03) dernières années supérieur ou égal à 100 000 € HTVA (comprenant des activités directement liées aux services). Le montant du chiffre d'affaires est attendu réparti entre les membres du groupement, à condition que le Bureau d'études chef de file représente au moins 50 % de ce montant ;

- Une présentation d'une liste d'au moins quatre (04) références d'études similaires en volume et en technicité exécutés au cours des cinq (05) dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution du client. Les éléments de preuve relatifs à des études exécutées il y a plus de cinq (05) ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution de ces études et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le soumissionnaire joindra à son offre les attestations de bonne exécution de quatre (04) prestations de conception, de mise en œuvre et de suivi technique de projets d'infrastructures, similaires au présent marché, exécutées au cours des trois (03) dernières années, chacune d'un montant s'élevant au minimum à 100 000 € HTVA, dont minimum deux de valeur > 50 000 € en République Démocratique du Congo.
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement datant de ces trois (03) dernières années ;

Une expérience en République Démocratique du Congo sera considérée comme un atout.

**Remarque** : Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le maître d'ouvrage délégué, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le maître d'ouvrage délégué.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- de l'ampleur des marchés (montant du marché et durée des prestations) ;
- de la nature des Services de Maîtrise d'œuvre Technique (services urbains essentiels) ;
- du domaine et de l'expertise technique ;
- des aptitudes au contexte géographique : Afrique subsaharienne et de la RDC en particulier.

La bonne gestion de la société et sa stabilité financière devront être attestées par la production des bilans certifiés des trois dernières années comptables.

En outre, il fournira une attestation de non faillite et la preuve qu'il n'est pas en procédure de liquidation judiciaire.

Le candidat devra fournir des références détaillées de son expérience récente en mentionnant pour chacune : le nom du programme, le Maître d'Ouvrage, le bailleur de fonds, les profils du personnel impliqués et les consultants externes. Il mentionnera également le montant total du projet et de son contrat et donnera un nom et une adresse électronique d'une personne de référence auprès de laquelle l'UGP et la MOD pourront se renseigner.

La date de démarrage de la prestation est estimée au mois de juin 2026 pour une durée de prestations d'environ 35 mois.

A ce stade, le candidat n'est pas tenu d'exposer sa méthodologie ni de fournir le CV d'experts pressentis pour les Services.

Les Manifestations d'Intérêt rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel à l'adresse ci-dessous et doivent contenir les documents ci-dessous.

- (1) la lettre de manifestation d'intérêt signée par le candidat ou le représentant du groupement ;
- (2) une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement si le Candidat est constitué en groupement ;
- (3) la présentation du Candidat ((i) Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre de commerce, (ii) Attestation de paiement des cotisations CNSS ou équivalent, (iii) Attestation de

paiement des impôts, (iv) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois (03) derniers exercices disponibles, (v) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement datant de ces trois (03) dernières années, (vi) procédures assurance qualité, (vii) certification, (viii) RSE du candidat) ;

- (4) les références du candidat ;
- (5) une note de deux pages maximum indiquant la compréhension du candidat de la prestation, l'organisation ainsi que l'articulation expertise internationale / locale (le cas échéant) envisagées notamment dans un objectif de continuité d'activité;
- (6) une attestation de non faillite ;
- (7) et la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (signée).

L'ordre de classement des documents ci-dessus devra être respecté. Le nom du projet, le service de consultant requis, et le numéro du présent avis devront être mentionnés.

L'Unité de Gestion du Projet dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées au plus tard **le 11 février 2026 à 16h30** uniquement par courriel aux adresses suivantes : [yves.tankwey@anat.gouv.cd](mailto:yves.tankwey@anat.gouv.cd) et [aline.ngoboka@anat.gouv.cd](mailto:aline.ngoboka@anat.gouv.cd) . Les Manifestations d'Intérêt soumises par voie électronique doivent être sous la forme de fichiers non modifiables (de type PDF) dont la taille des fichiers ne dépasse pas 5 Mo.

Le Client confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec le Client la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite à l'adresse de courriel mentionnée ci-dessous, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt.

**Yves TANKWEY SAPA**  
**Coordonnateur UGP Ville Durable Boma**  
[yves.tankwey@anat.gouv.cd](mailto:yves.tankwey@anat.gouv.cd)

Le Client répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en publiant la réponse sur les mêmes supports que la publication initiale du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.

**Annexe à la Manifestation d'Intérêt**  
**(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)**  
**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre/de la proposition/du Marché signé<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès<sup>3</sup> ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
    - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
    - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
    - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou (ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;

<sup>1</sup> Pour le cas d'un marché déjà signé à refinancer.

<sup>2</sup> Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

<sup>3</sup> Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
  - 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010<sup>4</sup> (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
    1. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
    2. n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
    3. n'est inadmissible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
  4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes [ni n'avons été (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
    - 4.1 Être un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
    - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
    - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
    - 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

---

<sup>4</sup> Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

- 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
- 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;
- 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD<sup>5</sup>.
  - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir [n'avons acquis ou fourni (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] de matériel ni intervenir [ne sommes intervenus (*en cas de refinancement d'un marché déjà attribué*)] dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
  - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
  - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.
  - 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
  - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

---

<sup>5</sup> A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

- 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignant les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom<sup>2</sup>, les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(\*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(\*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>6</sup> : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

<sup>6</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, du consultant ou du candidat joindra à celle-ci le pouvoir qui lui est confié par ledit soumissionnaire, consultant ou candidat.